

# PROJET DE TERRITOIRE

Propos introductif

## Qui sommes-nous ?

La communauté d'agglomération du Val d'Yerres/Val de Seine est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016 de la fusion de deux territoires, « Sénart Val de Seine » et « le Val d'Yerres ».

### **Des atouts à préserver, des handicaps à surmonter**

Si la nouvelle entité peut s'appuyer sur les réalisations de ses devancières, c'est pour mieux se projeter dans l'avenir et écrire une nouvelle page de l'histoire d'un territoire qui dispose d'atouts précieux et une qualité de vie que beaucoup envient.

Qu'elles soient riveraines de la Seine, de l'Yerres, du Réveillon, du Lac Montalbot, chacune des 9 communes dispose d'un environnement bien identifié.

Cette richesse naturelle est la caractéristique d'un territoire qui se revendique à juste titre en vert et bleu et qui ne manque pas d'atouts à valoriser et à préserver.

Son histoire l'a en outre doté d'un patrimoine historique et culturel de tout premier plan. De nombreuses demeures et musées attestent de l'intérêt touristique que peut susciter ce territoire aux mille facettes. Mais le Val d'Yerres Val de Seine peut aussi compter sur le dynamisme de ses habitants qui nourrit un tissu associatif particulièrement dense, grâce notamment à son haut niveau d'équipements sportifs et culturels.

### **Une communauté d'agglomération qui a toutefois des handicaps à surmonter.**

Dans le domaine des transports, en dépit de ses 5 gares RER, de ses 41 lignes de bus qui transportent chaque année 9 millions de voyageurs, les habitants subissent l'engorgement des dessertes de gares, des dysfonctionnements récurrents sur la ligne D du RER, des accès saturés au réseau routier, un manque de liaisons transversales et d'accessibilité à la rive gauche de la Seine.

Dans le domaine de l'emploi, le Val d'Yerres Val de Seine pâtit d'un ratio emploi/habitant très faible et d'un manque de surfaces disponibles pour accueillir de nouvelles entreprises.

### **Donner du sens à l'action des élus et des perspectives aux habitants**

Le projet de territoire en cours d'élaboration est un outil au service du développement de notre agglomération pour les 12 ans à venir. Il est porteur de nos ambitions partagées pour le Val d'Yerres Val de Seine à travers de choix stratégiques qui permettront de consolider notre culture communautaire.

Elaboré par le Conseil de développement et ses collègues thématiques qui ont travaillé pendant plus d'un an à un large socle de propositions, enrichi ensuite par l'ensemble des élus communautaires réunis spécifiquement en séminaire sur ce sujet, le Projet de territoire n'a de sens que si les habitants du Val d'Yerres Val de Seine ont pu participer à la réflexion et apporter leur contribution à ce document essentiel pour construire l'avenir de notre territoire.

# Où voulons-nous aller ?

Le projet de territoire du Val d'Yerres Val de Seine est une feuille de route pour la période 2018-2030 qui se décline en 5 axes stratégiques

1

## Fonder l'identité du territoire sur l'excellence environnementale

Qu'il arrive dans le Val d'Yerres Val de Seine par Draveil, Montgeron ou Boussy-St-Antoine, le visiteur est frappé par la qualité de l'environnement.

Forêts, bois, fleuves, rivières, espaces verts constituent le véritable ADN du territoire. Ceci explique l'attachement de chacun à la valorisation et à la préservation de cet environnement exceptionnel. Le tout constitue une identité qu'il convient d'affirmer, d'incarner, de promouvoir et de démultiplier, **«la qualité de notre environnement doit devenir un critère d'excellence.»**

Le défi de l'excellence environnementale est donc pour le territoire, un objectif en soi, le socle de son attractivité et le gage d'un développement maîtrisé. Et parce que la dégradation environnementale a un coût collectif, l'excellence environnementale doit devenir une exigence pour chacun et s'inscrire dans la durée. De même, au-delà de l'action de la collectivité, **sur un territoire donné, chacun est amené à s'interroger, non pas sur les nuisances et les pollutions qu'il subit, mais à repenser sa propre empreinte environnementale afin de la réduire.**

### 1 PRESERVER LE PATRIMOINE NATUREL ET LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS :

#### A) Identifier et préserver les sites remarquables

Plusieurs sites verts d'intérêt communautaire à vocation structurante, tels que le plan d'eau Montalbot à Vigneux-sur-Seine, le Moulin de Senlis à Montgeron, la Peupleraie d'Épinay-sous-Sénart, le Bois Chardon à Draveil, les boucles de l'Yerres et le Parc de la Mairie à Boussy-St-Antoine, les terrains du Muséum d'histoire naturelle à Brunoy, ... ont été identifiés en vue de leur préservation, leur valorisation et leur remise en état naturel. Il conviendra de finaliser, en lien avec les organismes compétents, des aménagements au long du Fil Vert autour de l'Yerres et du Réveillon avec la création de « haltes » remarquables (Ile Panchout, Parc du Moulin à Crosne, Moulin de Senlis à Montgeron, Musée Dunoyer de Segonzac et Vieux-Pont à Boussy-St-Antoine, ...).

Une réflexion sera lancée sur le transfert de la gestion de sites remarquables à des collectivités locales de plus grande taille, comme par exemple la requalification du plan d'eau Montalbot en espace naturel sensible de niveau départemental afin de le préserver des dégradations, ou sur le lancement d'un partenariat avec le Muséum National d'histoire naturelle à Brunoy pour établir un diagnostic, des préconisations et un calendrier d'actions pour la biodiversité (pourquoi pas en lien avec Vigie-Nature, le programme de sciences participatives fondé par le Muséum d'Histoire Naturelle ?).

Afin de renouer avec une gestion plus naturelle des cours d'eau et leur donner une vocation paysagère, écologique et pédagogique, l'aménagement des zones d'expansion des crues devra être engagé, qu'il s'agisse des berges de l'Yerres ou des bords de Seine.

Véritables poumons verts, les massifs forestiers sont de beaux atouts pour notre territoire. Les neuf communes de l'Agglomération sont limitrophes de la Forêt de Sénart ou de la forêt domaniale de la Grange. Si un partenariat existe déjà entre l'ONF et la CAVYS pour le traitement des déchets ramassés dans la forêt par l'ONF, les projets conjoints doivent être renforcés.

Pour gérer la Forêt de Sénart sur le long terme, l'ONF dispose d'un outil de gestion appelé « Aménagement Forestier », qui est une véritable feuille de route pour la période 2014/2034. Le document détaille les actions à mener tels que les campagnes de plantation, l'accueil du public, la protection de l'environnement, ...

Par son statut de forêt périurbaine, la Forêt de Sénart nécessite une attention toute particulière. La charte forestière mise en œuvre en 2003 définit un certain nombre d'orientations, tels que : renforcer les services rendus par la forêt à la collectivité, garantir sa gestion durable, développer les liens entre la forêt et les espaces périphériques ou encore permettre au public de mieux connaître ce territoire.

Nous pourrions envisager de renforcer des actions sur les massifs forestiers, notamment à travers les partenariats contractualisés avec l'ONF (Charte forestière).

## **B) Renforcement de la lutte contre les atteintes à l'environnement**

Afin de mettre en place une lutte efficace et de proximité contre les atteintes à l'environnement notamment aux voisinages des grands axes qui traversent le territoire de l'agglomération, la départementalisation sous conditions de la RN6 permettra d'assurer un entretien satisfaisant des abords des voies (propreté, gestion de l'insécurité, lutte contre la prostitution,). Elle devrait permettre également de limiter la pollution publicitaire, de compléter l'isolation phonique le long de cet axe structurant très fréquenté.

En tout état de cause, la mise en œuvre d'un PCAET (Plan Climat-Air-Energie Territorial), institué par le Plan Climat national et repris par les lois Grenelle et la loi de transition énergétique pour la croissance verte, permettra de **finaliser une stratégie globale de lutte contre les toutes les pollutions**, en cohérence avec la volonté d'excellence environnementale qui doit être un fil rouge de l'action publique intercommunale. Il conviendra notamment de déployer des instruments de mesure au niveau communautaire : le bruit avec le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement), la qualité de l'air avec le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) et, sujet particulièrement sensible, la préservation de la qualité de vie par la lutte contre les nuisances aériennes.

Résolument engagée dans la démarche de modification des procédures de décollage depuis Orly permettant une prise d'altitude plus rapide des aéronefs, l'Agglomération rappelle son attachement aux dispositions de l'arrêté ministériel du 6 octobre 1994 et exige la transcription dans la loi des mesures spécifiques d'encadrement de l'activité aéroportuaire de l'aéroport d'Orly.

## C) Un schéma global de circulations douces

Pour assurer la continuité écologique des trames vertes et bleues, des actions devront être menées afin d'enrayer la perte de la biodiversité tout en prenant en compte les activités humaines. Le schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France adopté en 2013 est le volet régional de la trame verte et bleue.

Ces actions, réalisées dans le cadre du Projet de territoire, devront également revêtir une forte dimension pédagogique. La création de circuits de liaisons douces aura vocation à répondre à la fois aux besoins dans le domaine des loisirs, notamment en reliant entre eux les sites remarquables, naturels ou culturels, du territoire **et aux besoins de déplacements professionnels et scolaires.**

La création et la rénovation de circulations douces dans le cadre du Fil vert permettront d'aménager les voiries communales, les trottoirs et les abords immédiats. Les fonds de concours aux communes pourront être sollicités pour le financement.

De toute évidence, la création de cheminements « doux » le long des berges de la Seine, permettant l'intégration du réseau cyclable longue distance Eurovéloroute n°3 (Scandibérique), constituerait un élément structurant et attractif pour notre territoire. Par ailleurs d'autres opérations telles que la consolidation des berges et la valorisation du plan d'eau Montalbot complèteraient efficacement la démarche environnementale communautaire.

Il conviendrait également d'aménager des chemins et des circulations douces déjà existantes en forêt, mais parfois mal entretenues par l'ONF. Il ne fait guère de doute que l'Allée royale de la forêt de la Grange, qui permet l'ascension du Mont Griffon en offrant à la clé un joli point de vue sur la vallée de l'Yerres et le sud de Paris, pourrait utilement en bénéficier.

**Mais ce circuit de circulations douces doit aussi permettre de répondre aux nécessités de déplacements professionnels et scolaires. Sachant qu'en ville, 40% des déplacements en voiture font moins de 3km, on peut mesurer le gisement de report modal que représentent ces petits déplacements. L'agglomération souhaite donc mettre en place une continuité cyclable au niveau intercommunal, en lien avec les initiatives des villes et le réseau départemental, afin d'encourager et de faciliter les mobilités actives.**

Cela signifie aussi des parkings à vélo sécurisés en nombre suffisant, la mise en place de systèmes de location et la création d'ateliers de réparation.

Cette continuité cyclable devra également répondre aux besoins de déplacements multimodaux, en favorisant notamment l'accès aux gares via un maillage cohérent qui devra être décliné au niveau communal.

S'agissant des déplacements à vélo, la question des double sens cyclistes sera évoquée en lien avec les gestionnaires des voiries. Il concernera dans un premier temps les voies à faible trafic. A ce jour, il est la règle dans les zones 30, les rues limitées à 30Km/h et les zones piétonnes.

La démarche d'excellence environnementale dans laquelle s'inscrit l'agglomération encouragera d'une part l'aménagement d'espaces verts dans les villes : jardins partagés,

toitures et façades végétalisées, fleurissement, aires de jeux,... et renforcera d'autre part la lutte contre les pollutions urbaines et les «salisseurs d'espaces publics», notamment par des campagnes préventives contre les déjections canines ou les immondices divers et variés qui souillent les trottoirs de nos villes et par des moyens plus répressifs (vidéosurveillance).

## 2 REUSSIR LA TRANSITION ECOLOGIQUE :

### A) Des actions pour la transition énergétique

S'agissant du Plan Climat Air Energie Territorial il doit être ambitieux et multidimensionnel afin d'ancrer notre démarche « d'excellence environnementale ». Il serait judicieux de l'articuler avec un Contrat de transition écologique et à la production d'outils de programmation et d'aménagement, tels qu'un schéma de cohérence territoriale (SCoT) ou un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

**Les collectivités territoriales, vecteurs d'initiatives, doivent constituer des atouts précieux dans la mise en place de la transition énergétique.** Prendre en compte en amont leurs actions telles que le déploiement de véhicules propres, la mise en œuvre de contrats de performance énergétique, le choix de la technologie LED, la diffusion des écogestes, etc., permettra de mobiliser et de motiver les publics sur l'intérêt des bonnes pratiques.

Le déploiement d'une flotte de bus innovants à motorisation propre, et le recours aux écomobilités complèteront utilement la transition énergétique communautaire. A ce titre, une réflexion devra être engagée pour coordonner sur le territoire le déploiement de bornes de recharges pour les véhicules électriques et pour encourager les e-mobilités innovantes et propres (court-voiturage, vélos électriques...).

Afin de sensibiliser les habitants et les impliquer dans **la réduction de leur propre empreinte énergétique**, la Communauté d'agglomération engagera, en appui ou en complément des dispositifs existants tels que « Rénover malin » ou « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), la création d'un outil d'accompagnement technique des propriétaires individuels et des copropriétés à la rénovation énergétique de l'habitat.

Le développement de l'énergie solaire via l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments publics et/ou sur des surfaces non bâties (des terrains du Port autonome à Vigneux-sur-Seine par exemple) **permettra à l'Agglomération de se positionner en précurseur sur les marchés publics photovoltaïques encore peu développés et de s'inscrire dans un modèle économique vertueux d'autoconsommation.**

Une réflexion pourrait être engagée sur la mise en place d'une coopérative territoriale de production d'énergie renouvelable afin de faire émerger des projets. Le réseau « Energie Partagée » permet la mobilisation citoyenne sur ce thème. A Draveil, le réseau « Energie Partagée » accompagne un projet citoyen de production d'énergie renouvelable autour du photovoltaïque.

La réflexion sur le développement de la géothermie se poursuivra selon les pistes établies par les acteurs communaux ou intercommunaux (syndicats) du territoire, certaines

villes ayant été identifiées comme disposant d'un fort potentiel géothermique. La ville de Vigneux-sur-Seine possède déjà son réseau de chaleur géothermique et devrait considérablement l'augmenter dans les deux prochaines années. La stratégie retenue par l'Agglomération pour le développement de l'utilisation de cette ressource énergétique renouvelable privilégiera dans un premier temps l'habitat collectif. L'expertise et le soutien des syndicats intercommunaux qui participent activement à la relance de cette source d'énergie renouvelable en Ile-de-France, avec le soutien de l'ADEME et du Conseil régional, seront précieux.

## **B) Eau : préserver et améliorer la ressource**

Pour offrir aux habitants une ressource en eau de qualité et aux vertus durables, l'agglomération s'engage, en lien avec ses prestataires, à proposer un service de décarbonatation de l'eau dès 2021. Cette mesure devrait par ailleurs avoir une réelle et bénéfique incidence sanitaire et économique pour les usagers.

Parallèlement, la Communauté d'agglomération souhaite mobiliser les communes pour la rénovation des réseaux et l'installation d'équipements du type « télérelève », afin d'améliorer le suivi de la consommation et de diminuer le volume des déperditions (fuites, gaspillages).

La généralisation de la récupération séparée des eaux pluviales, notamment au niveau des bâtiments publics communaux et communautaires, ainsi que la récupération anticipée de la compétence « assainissement » par l'agglomération, compléteront un dispositif destiné à une gestion optimisée de la ressource.

## **C) Un territoire exemplaire en matière de déchets**

Le tri sélectif est une condition de base à l'élimination ou à la valorisation des déchets. Il ne peut s'effectuer dans de bonnes conditions qu'avec la bonne volonté des citoyens, des bailleurs, des entreprises et des collectivités.

L'engagement dans la démarche « zéro déchet », s'appuiera dans un premier temps sur le déploiement, sur l'ensemble des territoires, d'actions favorisant le réemploi et l'économie circulaire à travers notamment l'ouverture de bornes d'apport volontaire, de ressourceries, d'écocentres, de déchèteries.

Il convient également d'optimiser le service des déchets en misant sur des synergies entre les syndicats intercommunaux en charge sur notre territoire de la collecte et/ou du traitement des déchets.

L'évolution de la valorisation des déchets passera par la mise en place d'une collecte et d'un traitement spécifique des déchets organiques (méthanisation), ainsi que d'une meilleure prise en charge des déchets d'activités économiques. Plus généralement, l'agglomération s'emploiera à favoriser les innovations en la matière. Une assistance à maîtrise d'ouvrage est déjà en cours sur le sujet.

## **D) Favoriser les circuits courts**

Une politique volontariste de soutien « aux circuits courts », à la production et à la consommation maraîchère locale sera mise en œuvre. Elle consistera en un accompagnement des initiatives portées sur les terres agricoles du territoire comme celles **des Abeilles Maraîchères à Crosne**, du Champs de la Roze et du Besly à Boussy-St-Antoine par exemple. De même, le développement des « jardins partagés » sera encouragé et soutenu.

Bien évidemment, la consommation de productions locales devra à cet égard être encouragée. A ce titre, des marchés de producteurs locaux ou régionaux pourraient être régulièrement organisés en lien avec les AMAP déjà installées sur le territoire.

## **3) INSCRIRE « L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE » DANS L'IDENTITE DU TERRITOIRE**

La volonté d'excellence environnementale qui s'exprime à travers les actions de l'Agglomération, trouvera son prolongement à travers la création d'une devise et/ou logo communautaire qui permettra d'afficher fortement et fièrement cette identité.

Pour avoir du sens, cette marque de fabrique du Val d'Yerres Val de Seine doit être partagée par l'ensemble des acteurs de notre territoire « vert et bleu ». A cet effet, l'organisation d'un événement festif à l'échelle communautaire permettra à la fois d'associer l'ensemble des habitants à cette démarche écoresponsable et d'ancrer notre identité dans une manifestation conviviale et symbolique.

Pour être visible, la valorisation de notre identité nécessitera de mettre en place une communication forte vers l'extérieur à partir des éléments structurants de l'excellence environnementale. Il sera notamment envisagé d'implanter sur le territoire un CFA (Centre de formation d'apprentis) dédié aux métiers de l'environnement, etc...

A moyens terme, il conviendra de mettre en place des partenariats souples et adaptés avec les territoires limitrophes autour d'enjeux environnementaux communs (« grande boucle verte »).

### **Quelques propositions :**

- **Préservation des sites verts d'intérêt communautaire à vocation structurante**
- **Poursuite de l'aménagement du Fil Vert**
- **Requalification de la Fosse Montalbot**
- **Mise en place d'un partenariat avec le Muséum d'histoire naturelle**
- **Création des circuits de circulations douces**
- **Déployer une flotte de bus à motorisation propre**
- **Développement des bornes de rechargement pour les voitures électriques**
- **Sensibiliser et impliquer les habitants dans la réduction de leur propre empreinte énergétique**
- **Développement de l'énergie solaire avec l'installation de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments publics**
- **Développement de la géothermie dans les communes déjà identifiées comme étant « à fort potentiel »**
- **Mise en place d'une politique « Zéro déchets »**
- **Développement et accompagnement d'une production maraîchère locale et soutien aux circuits courts**

## 2

## Promouvoir la création d'emplois autour d'un modèle économique durable

C'est l'un des enjeux cruciaux du territoire susceptible de résoudre nombre de difficultés que connaissent les habitants, qu'il s'agisse de la faiblesse de notre capacité d'accueil de nouvelles entreprises, du mauvais ratio emploi/habitant, de l'inadéquation des formations avec les emplois proposés, des temps de transports compliqués et trop longs, des pollutions en tout genre, ...

Cet objectif doit permettre d'ouvrir des perspectives nouvelles de développement à travers notamment des relations plus riches avec l'environnement francilien, un enracinement durable pour la jeunesse, le développement de spécialisations utiles en termes d'identité interne et d'attractivité extérieure, la création de richesses, la dynamisation de la vie sportive, culturelle et associative.

L'une des clés du maintien des jeunes actifs sur notre territoire consiste à améliorer l'employabilité des habitants. En facilitant d'une part les liaisons vers l'extérieur et en améliorant d'autre part l'adéquation entre les formations proposées en Val d'Yerres Val de Seine et les besoins des bassins d'activités voisins.

La relocalisation des activités professionnelles et l'amélioration de l'employabilité des actifs constituent à la fois un objectif en soi et un puissant levier pour développer et moderniser notre territoire.

### 1 S'APPUYER SUR LES SPECIALISATIONS SECTORIELLES DU TERRITOIRE

En dépit de sa situation géographique et de sa sociologie urbaine essentiellement résidentielle, le Val d'Yerres Val de Seine présente quelques belles opportunités pour des entreprises qui souhaiteraient s'implanter ou se développer sur le territoire. Il dispose en effet d'atouts non négligeables sur lesquels il convient de s'appuyer pour dynamiser l'activité économique et l'emploi.

#### A) Les métiers du tourisme et de l'environnement

Fort de sites naturels remarquables et variés, espaces forestiers, cours d'eau, zones humides, le Val d'Yerres Val de Seine peut trouver un vecteur d'essor économique dans le domaine de l'environnement.

Il ne serait pas incongru que des entreprises ou organismes qui œuvrent dans le domaine de l'entretien, de la mise en valeur ou de la recherche en milieux naturels puissent être attirées par un territoire qui leur offre une telle diversité de sites.

Il sera possible de s'appuyer sur des structures déjà implantées comme le Muséum d'histoire naturelle à Brunoy qui peut aussi intégrer un partenariat pour l'ouverture de formations dédiées aux métiers de l'environnement (Centre de Formation des Apprentis, Unité de Formation d'apprentis).

Le riche patrimoine historique et culturel du territoire doit également être un vecteur d'attractivité qu'il faut renforcer en faveur d'une économie du tourisme dont bénéficieront les équipements culturels (musées), les activités de loisirs (et notamment l'île de loisirs de Port-aux-Cerises à Draveil qui accueille déjà plus d'un million de visiteurs par an), les restaurants et les structures d'accueil de court séjour qu'il convient de développer.

Il est souhaitable à ce titre de formaliser certains circuits, d'encourager l'ouverture de chambres d'hôtes, B&B ou gîtes, d'inciter des activités commerciales de loisirs (location de vélos, ...) et d'engager une communication ambitieuse sur les attraits du territoire. Le Val d'Yerres Val de Seine permet de cumuler sur un même séjour des activités de nature et de loisirs et de découverte culturelle. C'est un atout qui doit être valorisé au service de l'essor économique du territoire et de l'emploi.

## **B) La silver économie : Une véritable économie de croissance pour le territoire**

La «silver économie» (marché des séniors) concerne l'ensemble des produits et services destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans. Irrigué par de multiples établissements médicaux, publics ou privés, des cliniques, des établissements d'accueil de personnes âgées dépendantes, des maisons de retraite, des centres de remise en forme, notre territoire a indiscutablement des prédispositions pour être en pointe en ce domaine.

L'aide à la personne repose sur un tissu professionnel et associatif particulièrement dense en Val d'Yerres Val de Seine qui a vocation à générer de l'activité économique et de la création d'emplois. De nombreux secteurs sont concernés, la santé, l'habitat, les loisirs, les services à la personne, les nouvelles technologies, la domotique, la robotique... L'apparition et le développement de nouveaux métiers et de formations dans ce domaine d'activités devront être encouragés.

Des centres de formation des apprentis ou des unités de formation des apprentis pourront proposer des formations liées aux différentes filières de la santé de l'aide à la personne.

L'Agglomération développera l'information concernant les formations existantes, encouragera leur développement et pourra favoriser des passerelles notamment avec l'université d'Evry qui propose une licence Pro « Service à la personne ».

## **2 « TRAVAILLER CHEZ SOI OU PRES DE CHEZ SOI », UNE FORMULE GAGNANT/GAGNANT**

### **A) La relocalisation de l'emploi par le télétravail**

Les temps de transports des actifs du territoire qui se rendent sur leur lieu de travail dans les bassins d'emplois de Paris, d'Orly-Rungis, du Plateau de Saclay ou de La Défense sont bien trop longs. Ils génèrent saturation des voies de communication, fatigue excessive, pertes de temps et constituent donc de redoutables freins à l'emploi. C'est pourquoi, il est nécessaire d'essayer de supprimer cette obligation de déplacement professionnel en engageant une politique proactive de relocalisation de l'emploi sur notre territoire.

Parmi les leviers sur lesquels l'agglomération peut peser, il y a le télétravail. Il appartient à l'Agglomération de procéder à une étude des déplacements professionnels des habitants, d'identifier leurs employeurs et d'inciter ceux-ci, par conventionnements, à permettre à leurs employés de travailler de chez eux ou près de chez eux.

S'ils n'ont pas la possibilité ou le souhait de travailler de leur domicile, les télétravailleurs

doivent pouvoir accéder à des espaces dédiés, centres de coworking ou tiers-lieux, que les collectivités déploieront sur le territoire aux abords des gares ou en zones périphériques des villes.

Bien entendu, la relocalisation de l'emploi par le télétravail suppose impérativement un déploiement rapide et optimum de la fibre optique sur l'ensemble du Val d'Yerres Val de Seine.

## **B) Une action volontariste pour réduire le chômage de longue durée.**

Le dispositif Territoire Zéro chômeurs longue durée a été initié par ATD Quart Monde. Il s'agit d'utiliser l'argent des allocations pour développer des activités utiles et non concurrentielles et répondre aux besoins d'un territoire. Une loi d'habilitation a été votée à l'Assemblée nationale le 20 février 2016 pour lancer l'expérimentation sur dix territoires. En décembre 2017, dix entreprises à but d'emploi (EBE) étaient créées et employaient 420 personnes en CDI. Pour 2019, 50 nouveaux territoires se sont déjà déclarés intéressés pour se lancer dans l'expérience.

L'agglomération s'engagera dans cette démarche expérimentale « zéro chômeur de longue durée » dont la deuxième phase de déploiement est prévue en 2019. Le dispositif s'orientera prioritairement vers des actions d'excellence environnementale et d'aides à la personne.

## **C) Une stratégie de soutien à la création et à l'accompagnement d'entreprises**

L'implantation d'activités nouvelles pourvoyeuses d'emplois, principalement tertiaires, sera encouragée et accompagnée grâce aux nouveaux chantiers du développement économique que sont les Zones d'Activités (ZA) et les zones de requalification, le tourisme d'affaire ou encore l'adossement à des partenaires extérieurs.

S'agissant plus spécifiquement des Zones d'activités économiques (ZAE Maurice Garin et le Bac d'Ablon à Montgeron, Val d'Oly et Fosse Montalbot à Vigneux-sur-Seine, de la Plaine Haute à Crosne, ...), l'agglomération peut envisager d'en reprendre la compétence pour une meilleure cohérence territoriale.

Cette démarche permettrait d'élaborer des solutions à leur desserte souvent compliquée et d'offrir à leurs salariés des accès facilités à leur lieu de travail. Ce qui serait une bonne façon de les fidéliser et d'ancrer l'activité économique sur le territoire.

De la même façon, l'Agglomération pourra élargir le nombre de structures d'appui à la création d'entreprise (offre de locaux, pépinière, couveuse, incubateur, ...) afin de répondre aux demandes qui restent non satisfaites à ce jour.

Dans un esprit de mise en commun des connaissances, de savoir partagé et de convivialité, l'agglomération réfléchira à la création d'un Fab Lab (fabrication laboratory), lieu ouvert au public où toutes sortes d'outils sont mis à disposition - notamment des machines-outils pilotées par ordinateur - pour la conception et la réalisation d'objets.

## **D) Un engagement communautaire dans les dynamiques commerciales locales**

L'Agglomération apportera son soutien à la redynamisation des centres-villes par l'embauche d'un manager de centre-ville communautaire.

Il est proposé de lancer une réflexion sur l'adaptation des deux centres commerciaux du territoire (Val d'Oly à Montgeron/Vigneux) et Val d'Yerres 2 (Boussy/Quincy), aux nouvelles habitudes de consommation des grandes surfaces (commerces, loisirs, restauration...). Plus globalement une réflexion à l'échelle communautaire sur la rationalisation de l'offre commerciale sera engagée et pourrait déboucher sur la rédaction d'un document prescriptif d'ensemble. Un travail qui sera utilement complété par le fichier « bourse aux locaux », afin de recenser les locaux disponibles.

L'Agglomération proposera en outre la mise en œuvre d'une politique d'acquisitions foncières dynamique pour favoriser le développement économique. Seraient notamment concernés, le front bâti de la RN6 à Brunoy, les abords des gares RER, la ZA de la Plaine haute à Crosne ou les terrains du Port Autonome de Vigneux qui disposent encore de foncier disponible.

### **Résumé des propositions :**

- Capitaliser sur les atouts du territoire pour développer des emplois dans les métiers du tourisme et de l'environnement
- Encourager le déploiement d'hébergements touristiques (chambres d'hôtes, gîtes, B&B..) et d'activités liées au tourisme (location de vélos..)
- Développement des métiers et des formations autour de la silver économie : la santé, l'habitat, les loisirs, les services à la personne, les nouvelles technologies, la domotique, la robotique...
- Relocaliser l'emploi sur le territoire via le télétravail en menant des actions en direction des entreprises (conventionnements, étude des déplacements professionnels...)
- Création d'espaces de coworking
- Accélération du déploiement de la fibre pour un accès à l'internet haut débit sur l'ensemble du territoire
- Action déterminée pour la réduction du chômage longue durée avec le dispositif « Zéro chômeurs longue durée »
- Recherche de foncier pour favoriser le développement économique

# 3

## Désenclaver le territoire et développer les nouvelles mobilités

### 1 MIEUX RELIER LE TERRITOIRE A SON ENVIRONNEMENT EXTERIEUR

Corollaire de la création d'emplois sur le territoire, le désenclavement du territoire pour le relier aux bassins d'emplois et de formation environnants est une nécessité absolue. Il permettra à l'agglomération de rester attractive et conserver ses actifs.

Les solutions ne manquent pas pour y parvenir.

Il est bien évident que les axes transversaux structurants qui existent déjà doivent être repensés pour offrir davantage de sécurité, de confort, de ponctualité et de fluidité aux flux de voyageurs qui transitent quotidiennement par la ligne D du RER, par les réseaux de bus transiliens ou par la RN6.

A l'ouest du territoire, la construction d'un nouveau pont de franchissement de la Seine est un projet vieux de 40 ans. Il est désormais inscrit dans le Plan Anti bouchon de la Région Ile-de-France voté en mars 2017. Il figure parmi les 40 points noirs identifiés en Ile-de-France et il a même été classé parmi les 6 prioritaires.

La création d'un lien direct entre le territoire et le réseau du Grand Paris Express par le prolongement de la future ligne 18 jusqu'à Orly dans un premier temps puis vers l'Est de notre côté de la Seine dans un second temps nous mènera au-delà de notre horizon 2030. Il s'agit toutefois, comme la construction d'une gare TGV à Sénart ou à Orly/pont de Rungis, d'une perspective qui compléterait utilement l'accessibilité de notre territoire que l'Agglomération doit s'employer à faire aboutir sur le long terme.

De la même manière, un prolongement du réseau intercommunal de bus vers l'Est (Combs-la-Ville, Brie-Comte-Robert, Boissy-St-Léger) et plus largement vers l'Etablissement public territorial Grand Paris Sud Est Avenir (EPT 11), l'ancien Plateau Briard, devra être recherché.

Concernant l'accès au bassin d'emploi, au sud, de la zone d'activités de Carré Sénart, les habitants du Val d'Yerres Val de Seine disposent deux solutions. Soit, pour les habitants du Val d'Yerres, prendre le RER D jusqu'à Lieusaint puis le TZEN jusqu'à Carré Sénart ; soit, pour les habitants de Draveil et de Vigneux, prendre le RER D jusqu'à Villeneuve-St-Georges pour reprendre l'autre branche du RER D et rejoindre Lieusaint puis le TZEN. Pour proposer une solution plus adaptée et qui permettrait également de desservir l'IUT de Lieusaint, l'agglomération devra étudier les questions d'itinéraires, d'exploitation et de contractualisation.

## 2 POUR UN BASSIN DE MOBILITES AGILES ET DURABLES

### A) Améliorer l'offre de transports collectifs

L'offre de transports en commun internes sera rationalisée et améliorée en termes de circuits, d'amplitude, et de fréquences.

Un schéma communautaire d'ensemble de circulations douces sera défini avec une mise en œuvre au niveau communal. Il comportera d'une part un volet de loisirs et environnemental, et d'autre part un volet de rabattement vers les gares avec la volonté de faire sauter les « points durs » locaux comme le franchissement de l'Yerres à Brunoy. Une réflexion globale sur la problématique des gares sera engagée afin de fluidifier les transits intermodaux (entre bus et RER principalement). Il faut également sécuriser et faciliter l'accès aux piétons et aux personnes à mobilité réduite. La Communauté d'agglomération veillera au respect des engagements de la SNCF à engager des travaux de mise en accessibilité de la gare de Montgeron aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec l'installation d'un ascenseur qui rendra accessibles deux quais comme c'est déjà le cas à Boussy-Saint-Antoine et à Yerres et encore à l'étude pour la gare de Vigneux.

Il est également indispensable de rationaliser l'accessibilité des gares du territoire par la création d'aires de stationnement sécurisées, non seulement pour les voitures mais aussi pour les vélos. Seront également prises en compte les difficultés du stationnement à la gare de Juvisy-sur-Orge qui provoquent des « débordements » sur Draveil.

Il existe sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine des gares routières dans toutes les gares sauf celle de Montgeron qui n'est pas configurée pour. L'agglomération favorisera leur accessibilité, l'information des voyageurs et la multimodalité. Pour tous les modes de transports collectifs, l'information aux voyageurs doit être un impératif absolu.

Il conviendra aussi de favoriser une harmonisation des tarifs et la création de pass' locaux en fonction des impacts budgétaires.

La mise en place d'une offre de transport aux heures creuses, les week-ends et particulièrement le dimanche, sera encouragée et étudiée avec les partenaires et les transporteurs.

Pour la mise en place d'un Transport à la Demande (TàD) à échelle communautaire, l'agglomération réfléchit à une contractualisation qui permettrait d'intégrer dans le cahier des charges la desserte des équipements publics, et/ou centres commerciaux et des pôles extérieurs.

Concernant la mise en place d'un dispositif d'Arrêt à la demande sur certaines lignes en soirée (notamment pour une meilleure sécurité des femmes seules), une expérimentation a été mise en place par la Région Ile de France. L'agglomération s'inspirera des retours d'expérience afin de proposer un service similaire aux habitants du Val d'Yerres Val de Seine.

### B) Développer de nouvelles écomobilités

Parallèlement, des solutions innovantes d'écomobilités seront recherchées et développées, comme le court-voiturage, les plateformes d'autopartage, ...ou tout autre moyen de locomotion propre à la location.

Il devra être créé également, en lien avec les syndicats intercommunaux compétents, un maillage cohérent de bornes de rechargement pour les véhicules électriques.

#### Résumé des propositions :

- Mise en œuvre de solutions pour le désenclavement du territoire (Pont sur la Seine, lien avec le RER A ...)
- Amélioration des conditions de transport sur le RERD, les réseaux de bus et la RN6
- Amélioration et renforcement de l'offre de transports aux heures creuses et le week-end
- Faciliter les transits intermodaux (RER/Bus) par une meilleure synchronisation des opérateurs
- Sécuriser et faciliter l'accès et le stationnement aux gares
- Développement de nouvelles solutions de mobilités propres (courts et covoiturage, plateformes d'auto partage ...)



## Bien vivre à tous les âges de la vie

A bien des égards, le Val d'Yerres Val de Seine constitue en Ile-de-France un havre de qualité de vie. Cette qualité de vie sociale, sanitaire, culturelle et de loisirs, bénéficiant à tous les âges, il faut la préserver, la renforcer et la hisser à la pointe de la modernité, pour répondre aux aspirations des habitants et en faire un élément fort d'attractivité du territoire.

La qualité de la vie dépend en partie de la qualité de son habitat et de la façon dont s'équilibre le tissu social et urbain.

Le Val d'Yerres Val de Seine est un bien commun, et pour un aménagement du territoire encore mieux partagé, l'Agglomération souhaite promouvoir, en lien avec chaque ville, une vision plus cohérente et équilibrée de l'urbanisme à l'échelle du territoire.

### 1 UN TISSU SOCIAL ET URBAIN MIEUX EQUILIBRE POUR UNE MEILLEURE COHESION SOCIALE

#### A) Agir pour l'équilibre social de l'habitat et du tissu urbain

Une réflexion a été lancée au sein de l'Agglomération pour la mise en place d'un outil technique de gestion de l'habitat afin d'avoir une meilleure répartition du logement social à l'échelle intercommunale : un Plan Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI). Notamment dans le cadre des rénovations urbaines en cours ou à venir.

La Communauté d'Agglomération est déjà adhérente du GIP FSL (Groupement d'intérêt public Fonds de Solidarité Logement) et à l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement) et elle va également se doter d'une CIL (Conférence Intercommunale du Logement), un autre outil de gouvernance de l'habitat.

Parmi les autres outils dont la VYVS pourrait se doter, sont notamment préconisés : la création d'une convention communautaire d'attribution pour mixité sociale de l'habitat à l'échelle du territoire communautaire ; l'accompagnement financier potentiel des bailleurs sociaux dans les opérations de renouvellement urbain (démolition/reconstruction des logements) ; l'extension à l'ensemble du territoire du dispositif de garantie d'emprunt

de la CA vers les bailleurs sociaux ; la création d'un Observatoire de l'Habitat et d'un Observatoire des Copropriétés, avec cartographie des types de logements sociaux par commune ; une politique incitative d'insertion des logements dans le tissu urbain par petits programmes immobiliers, l'intensification de la lutte contre l'habitat insalubre.

Au chapitre de la réduction des disparités sociales, afin que les quartiers en politique de la ville soient pleinement intégrés à la vie de la cité, le Val d'Yerres Val de Seine préconise la fédération des centres sociaux des différentes communes. Cette mutualisation des moyens de la politique de la ville à l'échelle communautaire permettrait l'organisation d'actions harmonisées et étendues à tout le territoire.

## **B) Mise en adéquation du parc de l'habitat avec la demande**

La qualité de l'offre de logements, un parcours résidentiel diversifié, et un parc existant bien entretenu peuvent avoir un impact sur l'attractivité d'un territoire. La Communauté d'Agglomération l'a bien compris et proposera une meilleure mise en adéquation de l'offre avec la demande.

L'agglomération se positionnera comme lieu d'accueil de vie pour les collaborateurs et leur famille, travaillant dans des entreprises installées à Evry et/ou dans des bassins d'emploi alentours.

Le Val d'Yerres Val de Seine n'échappe pas au vieillissement de sa population et proposera une alternative au domicile en développant une offre de logements adaptés pour les seniors autonomes. En effet les nouvelles résidences pour seniors, outre le fait qu'elles sont une alternative entre le maintien à domicile et le placement en maison de retraite, sont aussi une prévention à la perte d'autonomie grâce au maintien régulier d'une activité physique et mentale.

La facilitation de l'accès social à la propriété, la promotion et facilitation des parcours résidentiels compléteront efficacement la politique volontariste de la collectivité sur ce sujet.

Par ailleurs l'Agglomération veillera à la répartition équilibrée et à une stratégie à l'échelle communautaire des aires d'accueil des gens du voyage, certaines communes n'en étant toujours pas pourvues.

L'Agglomération veut lutter contre la précarité énergétique dans l'habitat collectif. Les actions qu'elle mettra en place devront s'articuler avec d'autres actions publiques de rénovation telles que le « fonds air-bois », abondé par l'Ademe et la Région Ile-de-France, qui vise à remplacer les vieux appareils individuels de chauffage au bois par des équipements plus performants, économes en énergie et moins polluants. Le département de l'Essonne a d'ailleurs lancé une prime Air-Bois pour l'acquisition et la pose d'un nouvel équipement de chauffage au bois. La Communauté d'Agglomération s'est portée candidate pour être « territoire pilote » en Essonne.

## **2 FORMER LA JEUNESSE ET LUI DONNER LES MOYENS DE FAIRE SA VIE SUR PLACE**

### **A) Des meilleures formations plus adaptées**

La création d'un Centre de Formation des Apprentis (CFA) des métiers de l'environnement permettra d'offrir aux jeunes du territoire des opportunités de formation et des débouchés dans des secteurs d'activités porteurs. En ce sens, des partenariats avec Suez, le Syage, le Sivom dans les métiers de l'eau, de l'environnement, de la gestion des déchets, de l'aménagement des territoires... seront envisagés. Une implantation pourrait être étudiée sur des terrains du Muséum de Brunoy en raison de leur situation, de leur superficie et de leur disponibilité.

Concernant les métiers d'art, l'expertise des chambres consulaires pourraient être sollicitée afin de définir les besoins du bassin d'emploi.

Afin d'améliorer l'offre d'enseignement secondaire, la construction d'un nouvel établissement et la création d'un parcours éducatif de haut niveau seront mis à l'étude. Parallèlement, il conviendra de positionner l'offre du territoire en matière éducative, secondaire et supérieure, en valorisant les formations déjà existantes (l'apprentissage du chinois au lycée Rosa Parks de Montgeron) et en développant des stratégies post-bac supplémentaires avec de nouvelles classes prépa et internationales, des BTS, des sections d'apprentissage...

De même, la mise en relation entre les spécialités de formation environnantes et l'orientation professionnelle locale offrirait des opportunités de débouchés supplémentaires.

C'est à l'échelle de l'agglomération fusionnée que le rôle de la Prévention spécialisée sera défini, via la réalisation d'un diagnostic territorial précis qui sera réalisé au cours de l'année 2018.

### **B) Fidéliser la jeunesse sur le territoire par une politique de l'habitat adaptée**

Le développement d'une politique favorisant l'hébergement intergénérationnel pourra se faire par la location de chambres étudiantes dans l'habitat privé sous-occupé et par l'adaptation de l'offre en logements sociaux pour favoriser les parcours résidentiels. De même, la mise en place d'une politique incitative vers les bailleurs sociaux, permettra une meilleure adaptation de l'offre aux besoins du jeune public.

### **C) Des projets spécifiques pour impliquer les jeunes dans la vie du territoire**

Il est possible d'envisager la création, dans les conservatoires communautaires, d'un parcours de l'apprentissage à la professionnalisation à la musique, à la danse, au théâtre ou au chant... Un dispositif qui pourrait s'appuyer sur les éléments existants, telles que les classes CHAM/CHAD, classes à horaire aménagé en musique et en danse pour des élèves qui manifestent une motivation particulière pour ces disciplines.

Une réflexion sera engagée sur la création d'une « pépinière artistique/des métiers d'art »

destinée à aider les jeunes artistes à faire leurs premiers pas à la sortie de leur formation – en relation avec les habitants impliqués dans ce milieu, en particulier les enseignants des écoles d'art renommées.

Dans le domaine du sport, des parcours à la professionnalisation pourraient également être créés par le regroupement de clubs et la montée en puissance de certaines disciplines. A l'image des conseils municipaux d'enfants ou de jeunes, la création d'un « conseil communautaire des jeunes » permettrait de faire vivre le territoire à travers des regards d'enfants ou d'adolescents qui seraient différents et complémentaires de celui des adultes.

### **3 BIEN GRANDIR ET BIEN VIEILLIR EN VYVS**

#### **A) Des politiques communautaires « petite enfance » et « jeunesse »**

Pour permettre aux plus jeunes de bien grandir dans le Val d'Yerres Val de Seine, l'Agglomération lancera une réflexion à l'échelle communautaire sur une politique d'appui « petite enfance ». En complément aux actions des politiques communales, une mise en réseau des relais d'assistantes maternelles sera également initiée.

Pour favoriser l'émergence de modes de garde alternatifs, les collectivités pourraient encourager la construction ou l'aménagement de Maisons d'assistantes maternelles (MAM), structures associatives susceptibles de recevoir jusqu'à 16 enfants.

Dans le même esprit, une réflexion sur l'opportunité de déployer une mission « jeunesse » à l'échelle intercommunale sera engagée. A travers par exemple la création de centres sociaux communautaires. Un examen des différentes « politiques jeunesse » menées par les communes sera réalisé afin d'en généraliser les aspects les plus réussis.

#### **B) Maintenir un tissu médical de proximité**

Bien que n'étant pas une compétence communautaire, la santé impacte très directement la vie des habitants du territoire. Si elle est souvent un problème, elle peut aussi être une solution avec la mise en œuvre d'une politique communautaire de santé (horaires d'accueil, attractivité vers les praticiens, orientation des patients, coordination entre les communes, ...).

La politique de santé que souhaite mettre en place l'agglomération consistera notamment à l'implantation d'activités médicales et paramédicales, via la création de maisons de médecine pluridisciplinaire (CD) ou par un conventionnement avec l'hôpital de Villeneuve-St-Georges pour développer l'offre de soins de proximité grâce à la mise à disposition de médecins.

Un Contrat local de santé a été signé. Il permettra le recensement des structures existantes de santé et le renforcement du maillage avec des établissements spécifiques d'accueil du public. A terme, les PMI pourraient aussi accueillir des activités de médecine libérale.

Parallèlement, l'Agglomération ancrera le positionnement du territoire sur des secteurs de santé complémentaires tels qu'une unité d'accueil de jour en psychiatrie, des soins de suite, des activités de kinésithérapie ou de remise en forme, etc...

## **C) Un territoire exemplaire dans l'accompagnement du handicap et de la dépendance**

L'information et l'accueil des séniors sont améliorés grâce à la mise en réseau du CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination du Nord Essonne) qui a ouvert à Draveil en septembre 2017, avec les CCAS.

L'accompagnement à domicile des personnes dépendantes, actuellement assuré par des structures multiples (SAGAD, AMADPA, Régie municipale), a vocation à être rationalisé et amélioré à l'échelle communautaire.

Faire du Val d'Yerres Val de Seine un territoire exemplaire en matière de santé est un objectif majeur de l'Agglomération qui lancera la création d'un établissement d'hébergement pour personnes handicapées vieillissantes (EPAHD handicap).

Les structures d'accueil et d'accompagnement des personnes handicapées (type ESAT, etc.), seront recensées et développées et un soutien du Conseil Départemental sera sollicité.

Une réflexion sera également engagée sur les conditions d'intégration à créer pour faciliter l'accès des personnes handicapées au logement, au travail, aux déplacements, aux activités de sports et de loisirs.

Pour les personnes atteintes de pathologies comme la maladie d'Alzheimer, l'autisme ou troubles similaires, un regard particulier doit être porté en direction des aidants en favorisant l'ouverture de structures d'accueil de jour qui permettront aux proches de prendre un peu de repos.

### **Résumé des propositions :**

- Mise en place d'une Conférence Intercommunale du Logement (CIL)
- Construire une offre de logements adaptée aux séniors autonomes pour une alternative au domicile
- Gestion à l'échelle communautaire des aires d'accueil des gens du voyage
- Créer un CFA des métiers de l'environnement pour offrir des formations et des débouchés locaux aux jeunes du territoire
- Favoriser les parcours éducatifs de haut niveau et développer les classes post-bac, les classes prépa, les BTS...
- Encourager et favoriser l'hébergement intergénérationnel et adapter l'offre de logements aux besoins des jeunes
- Création d'un conseil communautaire de la jeunesse
- Mise en réseau des relais d'assistantes maternelles
- Déploiement d'une « mission jeunesse » à l'échelle communautaire
- Développement d'une politique de santé afin de maintenir une offre médicale de qualité (création de maisons de santé, conventionnements avec hôpitaux...)
- Création de structures d'accueil et d'accompagnement pour personnes handicapées de type ESAT

# 5

## Epanouissement de chacun grâce à la qualité du service public

### 1 UN TERRITOIRE D'INNOVATION CULTURELLE, SPORTIVE ET DE LOISIRS

#### A) Le pari de la culture

L'agglomération dispose d'un socle de pratiques culturelles riche et varié. Depuis la création de notre nouvelle Communauté d'Agglomération, tous les spectacles, services et tarifs sont offerts dans les mêmes conditions, à tous ses habitants. La programmation existante permettant de répondre aux attentes d'un public toujours plus nombreux et diversifié.

Après la mise en ligne d'un catalogue unifié des bibliothèques/médiathèques du territoire, le déploiement de services publics culturels et de loisirs 2.0, se poursuivra grâce à la modernisation numérique des usages et des prestations.

Notamment l'adaptation des horaires dans les médiathèques aux habitudes et aux besoins des habitants de leur territoire d'implantation ou la mise en place des apprentissages musicaux via le dispositif TraAM Education musicale proposé par l'Education Nationale.

Le renforcement des activités innovantes, tels les logiciels et matériels d'écriture musicale ou de MAO (musique assistée par ordinateur) permettra de soutenir l'apprentissage de la formation musicale, la création musicale et alimenter la réflexion des élèves. Dans les conservatoires, l'intégration de l'outil numérique aux enseignements artistiques favorisera la transmission et l'évaluation.

Le développement de l'interactivité pourra se faire grâce à l'utilisation des plateformes de diffusion vidéo (YouTube, Dailymotion) via la captation des représentations, la mise en ligne de tutoriels...

Quant aux trois cinémas du territoire, les élus ont engagé une réflexion pour évaluer les possibilités d'harmonisation du fonctionnement de ces équipements tout en conservant leur originalité et leurs spécificités.

Si la qualité de son environnement est le premier marqueur de notre territoire, la richesse de son patrimoine historique et culturel en est un second. Les frères Goncourt et Alphonse Daudet à Draveil, Gustave Caillebotte à Yerres, Claude Monet à Montgeron, Charlotte Delbo à Vigneux, le Comte de Provence, le tragédien Talma, Marie Curie et le Général San Martin à Brunoy, Dunoyer de Ségonzac à Boussy-St-Antoine, Jacques Froment-Meurice à Epinay-sous-Sénart, Nicolas Boileau à Crosne... et tant d'autres qui y sont nés, y ont vécu ou ont choisi le Val d'Yerres Val de Seine pour y venir en villégiature.

Ce patrimoine exceptionnel doit être préservé et valorisé et il sera le socle d'une promotion du territoire.

Les sites impressionnistes du territoire, la maison de Gustave Caillebotte à Yerres et le château de Rottembourg qui a accueilli Monet à Montgeron, permettront de positionner le Val d'Yerres Val de Seine au rang de destination-clef de l'impressionnisme en Ile-de-France. Une thématique qui permettra de proposer des circuits de visites, des conférences, des expositions.

On peut envisager à cet égard la création d'un label sur le modèle des « Maisons des Illustres » qui permettrait de mettre en valeur et d'identifier les sites historiques, les musées, les maisons de caractère qui jalonnent le territoire.

Si le Val d'Yerres Val de Seine est riche de talents d'hier, il foisonne aussi de talents d'aujourd'hui. La politique culturelle qu'il développera traduira à la fois son ancrage dans un territoire empreint de traditions et son ouverture sur le monde contemporain.

Afin de soutenir la création artistique locale, l'Agglomération donnera notamment accès aux lieux communautaires de diffusion, voire envisagera la mise à disposition d'un lieu de création culturelle, et la création d'une « pépinière des métiers d'arts ».

Dans le même esprit, l'Agglomération envisage de développer une politique d'accueil d'artistes ou de compagnies professionnelles « en résidence » afin d'accompagner la création artistique comme outil de développement culturel du territoire et permettre la sensibilisation du public aux différentes formes d'expression artistique aux spectacles vivants et aux arts visuels.

Cette intercommunalité culturelle se concrétisera autour de la création d'un festival culturel d'avant-garde, mais aussi par la mise en place d'une politique culturelle partagée, qui étudiera les possibilités d'une gestion plus mutualisée des équipements culturels et d'une saison culturelle harmonisée, en veillant notamment à optimiser l'emploi des capacités d'accueil des différentes salles de spectacle.

L'organisation d'Assises de la culture permettra d'associer des acteurs locaux et des habitants à l'élaboration d'une politique culturelle intercommunale.

Des actions seront également menées en faveur de l'émergence d'une logique de « tiers-lieux » (lieu de convivialité et d'échange) dans les équipements culturels accueillant du public.

## **B) Le Val d'Yerres Val de Seine, pépinière de champions**

Ils sont nombreux les sportifs de haut niveau à avoir effectué leurs premières armes dans les équipements du Val d'Yerres Val de Seine.

L'émergence d'élites doit être recherchée car elles constituent des modèles et des exemples pour les jeunes sportifs en herbe et contribuent à la valorisation de notre territoire.

En se regroupant et en mutualisant leurs moyens, les clubs pourraient se développer, conserver leurs adhérents les plus prometteurs et créer des sections de haut niveau susceptibles d'attirer des champions et de valoriser l'image du Val d'Yerres Val de Seine.

Outre l'engagement d'une stratégie collective de mise en réseau des équipements sportifs, l'agglomération élargira ses compétences aux clubs de haut niveau (disciplines sportives d'envergure potentiellement communautaire, comme le sport équestre, le rugby, le tennis, le tir à l'arc, le bicross.) pouvant prétendre aux sélections régionales, nationales voire européennes.

L'accompagnement des pratiquants de haut niveau ne saurait restreindre l'encouragement à une pratique sportive pour tous.

Notre territoire est doté de nombreux équipements nautiques dans lesquels 9000 enfants apprennent chaque année à nager. C'est un label qu'il faut valoriser et formaliser. L'Agglomération mettra en place une gestion harmonisée des piscines du territoire afin d'offrir des tarifs, des heures d'ouverture et des séances nocturnes rationalisés afin de répondre encore mieux aux demandes des usagers, qu'ils fréquentent les bassins à titre individuel, dans le cadre scolaire ou dans un cadre associatif.

### **C) Une terre de détente et de loisirs**

Le Val d'Yerres Val de Seine ne manque pas d'espaces pour se divertir et se détendre. A ce titre, l'île de loisirs du Port aux Cerises à Draveil, qui accueille 1 million de visiteurs par an, pourrait être intégrée à la stratégie communautaire de loisirs proposée par l'Agglomération.

L'offre de loisirs intercommunale sera enrichie avec de nouveaux parcours de santé en forêt, sur les bords de la Seine et les berges de l'Yerres, aux abords de la Fosse Montalbot réaménagée à cet effet. De nouvelles activités de loisirs et de plein air à rayonnement régional comme une base VTT en forêt de Sénart, ou local, comme un skate-park communautaire, pourraient également émerger.

L'organisation de réveils musculaires matinaux collectifs et en plein air pendant les beaux jours sur le modèle chinois pourrait être encouragée en lien avec une association.

## **2 DES SERVICES PUBLICS DE PROXIMITE 2.0**

Les habitants du Val d'Yerres Val de Seine sont, à l'image de l'ensemble de la population, attachés au service public. Afin d'en maintenir un bon niveau sur le territoire, l'agglomération déploiera, selon un schéma d'équilibre, une veille sur le maintien de services publics de proximité (éducatifs, sanitaires,) en quantité et en qualité. De même, une action sera menée avec les communes afin de créer des points d'accès numériques « assistés », destiné aux usagers ne disposant pas d'un outil informatique ou peu à l'aise avec Internet et ce, pour leur faciliter l'accès aux formalités dématérialisées.

### **A) Le service public du 21ème siècle**

D'ici octobre 2018 l'ensemble des collectivités de plus de 3500 habitants et 50 agents devront ouvrir leurs données. Une obligation légale certes, mais surtout une exigence démocratique pour notre agglomération qui développera une politique « d'open data ». Une démarche qui conforte la volonté de l'Agglomération de déployer une administration locale rationalisée, modernisée et transparente. Dans cet esprit l'agglomération recherchera des cohérences et des synergies avec les services publics du territoire, **même s'ils ne sont pas communautaires**

Il est désormais avéré que l'administration 3.0 permet de réaliser des économies non négligeables. C'est le cas des marchés publics dématérialisés ou les déclarations d'impôts en ligne.

La Communauté d'agglomération souhaite favoriser la mutualisation de certains équipements et services, la multiplication de groupements de commandes et toute autre synergie susceptibles de diminuer les coûts d'achat et de fonctionnement qui obèrent les finances des collectivités.

A ce titre, il serait cohérent d'imaginer une réflexion sur le rôle que pourrait jouer la Communauté d'Agglomération dans l'amélioration de la sécurité publique avec, par exemple, un poste de contrôle unique de suivi de la vidéosurveillance à travers la création d'un Centre de Supervision Urbain communautaire dans le cadre d'un éventuel Contrat Local de sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) intercommunal.

La dématérialisation et le recours à l'e-administration sont aussi des vecteurs d'un service

public moderne et efficace dont les avantages bénéficient autant aux agents qu'aux usagers. Les travaux de concertation initiés par le conseil de développement pour l'élaboration de ce premier projet de territoire ont fait apparaître une grande appétence des habitants du Val d'Yerres Val de Seine pour la chose publique. Forte de ce constat, l'agglomération veut encourager la démocratie participative.

Dans ce cadre, il convient de prolonger et de développer l'action du Conseil de développement pour en faire une instance de consultation, de réflexion, de proposition, à l'instar d'un conseil économique et social ou d'un conseil des sages à l'échelle communautaire. L'intégration au sein du Conseil pourra être élargie à certaines associations du territoire particulièrement actives qui en auront fait la demande. A l'heure où les outils de consultation des citoyens ne cessent de se développer grâce à l'internet et au numérique, une instance intercommunale capable d'aider les élus à faire les bons choix constituerait un atout précieux.

En accord avec les villes dotées de conseils de quartiers ou de conseils citoyens, ces instances de démocraties participatives au plus proches du terrain pourront constituer un relais pour les questions/doléances/sollicitations/propositions adressées au Conseil de développement par les citoyens.

## **B) L'identité du territoire**

La Communauté d'Agglomération a vocation à porter l'identité de notre jeune territoire créé dans la difficulté mais qui reflète une véritable cohérence géographique, économique et sociologique.

Pour afficher son unité, l'Agglo doit se doter d'un nom fédérateur, d'un logo et d'une devise qui symbolisent ce qu'elle est, et d'un siège communautaire centralisé et bien identifié.

Elle doit surtout se doter d'une vision partagée de son avenir. C'est tout l'objet de ce projet de territoire qui vise à dire aujourd'hui ce que nous voulons être demain. Il n'aura de sens que si chacun a pu s'y reconnaître, si chacun a pu y apporter sa contribution.

### **Résumé des propositions :**

- **Création d'un circuit des impressionnistes autour de Caillebotte à Yerres, et Monet à Montgeron**
- **Création d'une pépinière des arts pour valoriser les talents d'aujourd'hui**
- **Politique d'accueil d'artistes « en résidence »**
- **Mise en place d'assises de la culture**
- **Création de « tiers-lieux » de convivialité et d'échange**
- **Harmonisation des horaires des médiathèques/bibliothèques**
- **Harmonisation de la gestion des piscines du territoire (tarifs, horaires, séances nocturnes..)**
- **Création de nouvelles activités de loisirs et de plein air (base VTT en forêt de Sénart, skate-parc...)**
- **Mise en place d'une politique open data et développement de la e-administration**
- **Création de points d'accès numériques assistés pour les usagers ne disposant pas d'outils informatiques**
- **Création d'un centre de contrôle de télésurveillance communautaire et d'un contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) intercommunal**

**Consulter le Projet de Territoire sur**  
**[www.vyvs.fr](http://www.vyvs.fr)**